



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 mars 2019
19 heures 00

RS/MG

N° 002409

Grands Projets -
Rénovation thermique
de la Mairie et de la
médiathèque -
Modification du plan
de financement -
Subvention État
(Contrat ruralité) et
Région sud (CRET)

Affiché le :

Le mardi 26 mars 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSÉS: Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Dans le cadre de la délibération n° 2378 du 31 janvier 2019, le Conseil a validé les travaux de rénovation énergétique par le remplacement des menuiseries de la médiathèque (la halle aux grains) et de la mairie, dans les normes préconisées par le plan climat de la région SUD.

Suite à des éléments complémentaires, il est proposé au conseil de valider le nouveau plan de financement :

| DÉPENSES | | RECETTES | | |
|--------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|-----|
| Travaux halle aux grains | 98 208,00 € | ÉTAT (contrat de ruralité) | 50 886,40 € | 44% |
| Travaux mairie | 17 900,00 € | RÉGION SUD (CRET) | 42 000,00 € | 36% |
| | | Ville d'Apt | 23 221,60 € | 20% |
| Total HT | 116 108,00 € | | 116 108,00 € | |
| Total TTC | 139 329,60 € | | 139 329,60 € | |

À ce titre, Madame le maire propose de solliciter l'Etat dans le cadre du dispositif Contrat de ruralité à hauteur de 50 886 € et le Conseil régional SUD dans le cadre du CRET à hauteur de 42 000 € sur une base finançable de 116 108 € HT.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Sollicite une subvention à hauteur de 50 886 € auprès de l'État dans le cadre du Contrat de ruralité pour la rénovation thermique de la mairie et de la halle aux grains dont la médiathèque.

Sollicite une subvention à hauteur de 42 000 € auprès de la Région SUD dans le cadre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial pour la rénovation thermique de la mairie et de la médiathèque.

Approuve le plan de financements du projet présenté ci-dessus.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Autorise Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI